

**CONCOURS DE PROJET POUR
LA CONSTRUCTION D'UN EMS
A VERNAYAZ**

**FONDATION SAINT-JACQUES
RAPPORT DU JURY
OCTOBRE 2006**

MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le présent concours de projet a été organisé par la Fondation Saint-Jacques à St-Maurice, mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de la santé du canton du Valais.

SITUATION ACTUELLE

Selon le rapport du service de la santé d'août 2005 intitulé « La prise en charge des personnes âgées dépendantes », il est prévu 40 lits supplémentaires dans la région du réseau de santé Monthey St-Maurice d'ici à 2009, voire plus d'ici à 2013 selon les scénarios mentionnés dans ledit rapport.

En 1987, La Fondation Saint-Jacques est créée par les dix communes du district de St-Maurice (Collonges, Dorénavant, Evionnaz, Finhaut, Massongex, Mex, Saint-Maurice, Salvan, Vernayaz et Vérossaz) dans le but de construire et d'exploiter à St-Maurice un home et foyer de jour pour les personnes âgées du district qui ne demandent pas de soins hospitaliers.

Le Foyer Saint-Jacques ouvre ses portes le 2 septembre 1991. Il offre une capacité d'accueil de 60 lits répartis en 36 chambres individuelles et 12 chambres à deux lits.

A partir de 1998, des réflexions naissent au sujet de l'agrandissement de l'établissement vu le nombre de personnes âgées en constante augmentation et les demandes d'admission toujours plus nombreuses. Après l'évaluation de diverses variantes, les solutions suivantes sont envisagées, soit d'une part, la construction d'un étage supplémentaire comprenant 23 chambres sur le bâtiment actuel à St-Maurice et d'autre part, la construction d'un nouveau bâtiment dans une des communes du district. En date du 24 juin 2004, l'assemblée des délégués de la Fondation Saint-Jacques se voit proposer en votation le choix entre 3 projets distincts relatifs à la construction d'un nouvel édifice à St-Maurice,

Salvan ou Vernayaz. L'assemblée des délégués décide de construire un nouveau bâtiment d'une capacité de 40 lits à Vernayaz. Il s'agit d'une solution d'exploitation en multisite en collaboration avec le Foyer Saint-Jacques de St-Maurice déjà propriété de la Fondation du même nom.

Par sa situation géographique, le site de Vernayaz permet d'éviter une concentration de personnes âgées en un même lieu et offre non seulement une alternative à l'offre actuelle mais une réelle et nouvelle proximité pour les habitants des communes environnantes situées au sud du district et dans la vallée du Trient. Les parcelles proposées par la commune de Vernayaz offrent un environnement équivalent à celui de l'EMS de St-Maurice, soit un site attenant aux écoles primaires et proche d'une gare, en l'occurrence celle du Martigny-Châtelard.

OBJECTIF DU CONCOURS

Construire à Vernayaz un EMS fonctionnant en multisite avec le Foyer Saint-Jacques de St-Maurice.

Vu les installations et moyens à disposition actuellement au Foyer Saint-Jacques, il est prévu que la préparation des repas, l'entretien du linge de maison et l'administration des deux EMS soient effectués dans les locaux de l'EMS actuel de St-Maurice. Une organisation est à prévoir quant à la livraison des repas (en liaison froide) et du linge. En fonction des mets proposés, une cuisine de finition est prévue dans le nouveau bâtiment. Au sujet du linge, seul le linge des pensionnaires sera entretenu à Vernayaz. Pour le linge de maison, une machine de plus grande capacité qu'actuellement sera installée sur le site de St-Maurice afin de répondre aux besoins des deux EMS.

L'objectif du présent concours a été de trouver un projet qui réponde aux besoins en lits de la Fondation Saint-Jacques. Conformément aux propositions du Service de la santé publique, la construction porte sur un établissement de 40 lits d'EMS dont une unité de 12 lits pour personnes psychogériatriques et 5 lits en unité

d'accueil temporaire (UAT) soit au total 45 lits ainsi qu'un foyer de jour.

Au vu de l'évolution des besoins en lits d'EMS, le Maître de l'ouvrage prévoit la réalisation en deuxième étape d'une extension d'environ 14 lits.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du règlement-programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent règlement-programme. Les concurrents qui ont rendu un projet se sont engagés à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont:

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,

L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

PARTICIPANTS

Le concours a été ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

39 bureaux se sont inscrits et 22 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

- M. Hans Imhof, arch. ETH, adjoint de l'architecte cantonal, SBMA

Membres :

- M. Alexandre Blanc, architecte EPF Lausanne
- M. Pascal Vincent, architecte EPF Berne
- M. Jan Perneger, architecte EPF Genève
- M. Bernard Z'graggen, ingénieur EPF au service de la santé
- M. Alexandre Revaz, Président de Vernayaz, membre du conseil de fondation
- M. Georges-Albert Barman, Président de St-Maurice, membre du conseil de fondation
- M. Guy Schnorhk, directeur du Foyer Saint-Jacques

Suppléants :

- M. Jérôme Borgeat, Préfet du district, président du conseil de fondation
- Mme Madeline Heiniger, Présidente de Mex, membre du conseil de fondation
- M. Daniel Fournier, Président de Dorénaz, membre du conseil de fondation
- M. Laurent Mayoraz, architecte HES, responsable des constructions scolaires, SBMA

Secrétariat :

Le secrétariat a été assuré par le bureau du Foyer Saint-Jacques de St-Maurice.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 17 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres le 4 juillet 2006.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux
6. calcul du cube SIA

Remarques :

Point 1

Tous les projets reçus ont été envoyés dans les délais ; les plans pour le vendredi 29 septembre 2006 et les maquettes pour le vendredi 13 octobre 2006. Dans le cadre de l'examen préalable, les projets ont été numérotés de 1 à 22.

Point 2

Les documents demandés ont été remis.

Point 3

Tous les projets ont respecté le périmètre mis à disposition.

Point 4

Dans l'ensemble les projets ont respectés les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. Le projet n°14 est construit en limite N-E contre la voie CFF. Il ne respecte donc pas la distance à la limite.

Point 5

Aucune erreur majeure n'a été constatée.

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles ont été signalées aux membres du jury en début de jugement.

Les projets N°14 et 18 construisent sur l'abri contrairement au point 5.3 du règlement et programme.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 6

Le calcul du cube SIA n'a pas été vérifié. Les volumes mentionnés dans ce rapport sont les volumes donnés par les architectes pour la première étape de construction, c'est-à-dire sans extension. Le volume moyen est de 12'971m³. Le volume le plus élevé est de 15'262m³ et le volume minimum de 10'025m³.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 17 et 18 octobre 2006 à la maison de commune de Vernayaz. M. Daniel Fournier, président de Dorénaz s'est excusé.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, a décidé d'exclure de la répartition des prix, les projets 14 et 18 qui s'écartent des dispositions du programme sur des points essentiels.

- Point 5.3 du règlement et programme. Seuls des aménagements extérieurs et des parkings peuvent être aménagés sur l'abri.
-

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain au bout du village, représente un parc bien boisé, entouré d'une part de deux grands bâtiments de l'école primaire et celui de la société intercommunale d'électricité et d'autre part, des constructions villageoises. xxxxxx

Prise de connaissance des projets et examen préalable

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 22 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Se fondant sur les directives remises aux concurrents, et l'analyse préalable, le président du jury rappelle les critères principaux d'analyse et de jugement suivants.

1) Site

Morphologie, impact sur le site naturel et construit, implantation des bâtiments dans le tissu du village, volumétrie, orientation, rapport aux routes.

2) Fonctionnement

Organisation des espaces extérieurs et intérieurs, Accès piétons, véhicules, parcage, organisation générale du projet, appropriation des espaces extérieurs.

3) Economie du projet

Cube de construction, structures, emprise au sol, intervention sur le bâtiment existant.

4) Architecture

Volumétrie, expression architecturale, cohérence de la proposition

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, de leur rapport avec le site, leur relation au bâti existant mais aussi dans leur organisation ou leur expression architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet.

Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes.

Contexte architectural et fonctionnel du complexe.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Rapport aux bâtiments existants.

Accès (personnes et véhicules).

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des pensionnaires et du personnel, simples et rationnelles.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Qualités du système constructif choisi.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité des l'exploitation.

Système constructif simple.

Les 13 projets suivants ont été éliminés :

No 1 AU FIL DU TEMPS

No 4 36 - 3

No 7 FIN DE LA RUE

No 8 SAGESSE

No 12 GERANI' HOME

No 13 EMPREINTES

No 15 VILLAS AU VILLAGE

No 16 M & EMS

No 17 LES 4 VENTS

No 18 PORTIQUE

No 19 LA ROUTE DE LA DILIGENCE

No 20 CARPE DIEM

No 21 HOME SWISS HOME

A l'issue de ce premier tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide de reprendre les projets Nos 4 « 36-3 » et 16 « M & EMS » pour en faire une étude plus détaillée.

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec comme base les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que la relation entre les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants.

Les 4 projets suivants ont été éliminés :

No 3 DOLCE VITA
No 4 36 - 3
No 6 CANDY
No 16 M & EMS

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle pour confirmer cette décision.

Classement et attribution des prix

Classement :

Le jury a décidé de classer les 7 projets restants selon les rangs suivants :

7 ^{ème} rang	No 22	SEPT
6 ^{ème} rang	No 9	RUBIXCUBE
5 ^{ème} rang	No 11	NIJI
4 ^{ème} rang	No 2	KAPLA
3 ^{ème} rang	No 10	HISTOIRES SANS FIN
2 ^{ème} rang	No 14	SONDZONS
1 ^{er} rang	No 5	ODILE ET MARIUS

Attribution des prix :

Le jury dispose d'un montant de Fr 100'000.- pour l'attribution de 6 à 7 prix et d'éventuelles mentions. Comme indiqué dans l'analyse préliminaire, le projet No 14 a été éliminé de la répartition des prix, il obtient cependant une mention. Le jury reconnaît la qualité de la proposition et l'apport du projet au débat. Il décide de lui attribuer un montant de Fr 13'000.-. Il procède ensuite au classement des projets retenus et répartit le montant de Fr. 87'000.00 de la manière suivante :

Prix

1 ^{er} prix	No 5	ODILE ET MARIUS	Fr. 25'000.-
2 ^{ème} prix	No 10	HISTOIRES SANS FIN	Fr. 20'000.-
3 ^{ème} prix	No 2	KAPLA	Fr. 15'000.-
4 ^{ème} prix	No 11	NIJI	Fr. 12'000.-
5 ^{ème} prix	No 9	RUBIXCUBE	Fr. 9'000.-
6 ^{ème} prix	No 22	SEPT	Fr. 6'000.-

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet No 5, « ODILE ET MARIUS », la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme avec une grande économie de moyens, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU PROGRAMME

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Vernayaz, le 18 octobre 2006

Président :

Hans Imhof

Membres :

Alexandre Blanc

Pascal Vincent

Jan Perneger

Bernard Z'graggen

Alexandre Revaz

Georges-Albert Barman

Guy Schnorhk

Suppléants :

Jérôme Borgeat

Madeline Heiniger

Daniel Fournier (excusé)

Laurent Mayoraz

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

Le vendredi 17 novembre 2006 à 18h00

à la salle de gymnastique à Vernayaz.

L'exposition sera ouverte au public, à la maison de commune de Vernayaz (salle des votations) du vendredi 17 novembre dès 18h00 au lundi 27 novembre à 19h00. Les visites sont libres tous les jours de l'exposition de 16h00 à 19h00.

Projet No 5 ODILE ET MARIUS

1. Rang

1. Prix Fr. 25'000.--

Auteur Fournier-Maccagnan, dipl. xxx, Bex

Odile & Marius (5)

Le bâtiment est articulé de façon à qualifier 3 espaces extérieurs : une cour protégée, l'entrée principale et un jardin. Le volume se développe sur trois niveaux y compris l'extension. Le rez-de-chaussée reçoit la psycho gériatrie au sud ouest en relation avec les espaces de l'école, l'entrée qualifiée par la position de la salle à manger occupe l'angle sud est.

L'insertion urbaine est précise et répond aux différentes orientations de même qu'elle dialogue avec l'échelle du quartier. L'entrée au sud est convaincante, la cour de psycho gériatrie est définie par les volumes, et le porte à faux du bâtiment sur la jardin promet des valeurs d'usages intéressantes. Le plan de l'étage type offre des groupes de chambres distribués par un espace collectif complexe et bien proportionné. L'éclairage naturel guide le mouvement dans le plan. Les chambres en « L » offrent trois sous espaces de qualités différentes provoquant une grande générosité spatiale et une belle convivialité. Le plan de la chambre permet de gérer un espace privatif pour la disposition du lit tout en restant ouvert sur la vie collective. La position des 3 chambres situées côté parc derrière le bloc de service reste à vérifier. L'extension, bien que demandant des précautions dans le secteur de la psycho gériatrie est crédible. L'usage du bois pour la façade permet une bonne intégration du bâtiment dans le site.

Projet No 10 **HISTOIRES SANS FIN**

3. Rang

2. Prix Fr. 20'000.--

Auteur BMV architectes, Genève. dipl. xxx

Histoires sans fin (10)

Un volume compact et bas est orienté en direction des autres bâtiments publics à travers la position des espaces de jour. L'entrée est placée à proximité du parking. Les découpes dans la façade aident à comprendre l'articulation des fonctions du bâtiment. Le plan présente une organisation en « hélice » proposant 28 chambres au premier étage. Un atrium permet de s'orienter facilement dans le bâtiment. L'unité UAT se trouve en relation avec les toits.

Le plan prend en charge la multiplicité des fonctions de façon compacte et efficace. La distribution quoique bien placée manque de générosité. La superposition des étages ne va pas sans poser des problèmes statiques et techniques. La plupart des chambres sont du type du Foyer Saint-Jacques, toutefois le plan à noyau donne des conditions difficiles au tiers des chambres. Le choix de disposer 28 chambres sur un niveau est avantageux du point de vue de l'exploitation mais implique des chambres de proportions difficiles. Le grand nombre de résidents sur un étage provoque une densité d'occupation des espaces communs susceptible de sentiments de gêne.

Projet No 2 **KAPLA**

4. Rang

3. Prix Fr. 15'000.--

Auteur Pictet architecte, Genève. dipl. xxx

La volumétrie complexe du bâtiment cherche une relation à l'échelle du quartier. Les locaux communs sont orientés sur la ruelle au sud. L'entrée est distante du parking. La psycho gériatrie occupe le côté nord est en direction du jardin. Aux étages, l'organisation proposée offre des chambres traversantes orientées sur cour et jardin. La distribution centrale qualifie deux espaces communs pour séjourner et manger. La typologie reprise du Foyer Saint-Jacques exploite pleinement les redans et le système des cours.

L'articulation des volumes paraît excessive, multipliant les coûts prévisibles et l'entretien. L'accès des résidents au jardin est problématique et la rampe gêne le fonctionnement. L'extension proposée sur la dalle de l'abri n'est pas envisageable en l'état. Le système constructif faisant appel à la préfabrication est adapté.

Projet No 11 **NIJI**

5. Rang

4. Prix Fr. 12'000.--

Auteur Bonhôte-Zapata, Genève. dipl. xxx

Le projet propose une volumétrie compacte articulée en trois corps autour d'une distribution centrale, le tout disposé sur cinq niveaux. L'emprise au sol s'en trouve réduite et le bâtiment peut être lu comme une villa urbaine dans un parc. La perception de l'échelle par rapport au contexte du village est améliorée par les proportions des façades pignons. Le rez-de-chaussée propose un espace collectif traversant entre rue et jardin, l'administration est orientée sur la voie de chemin de fer. Le plan d'étage type dispose trois zones de chambres articulées autour d'un espace collectif. Un principe de hall commun à deux chambres distribue une partie jour et nuit.

La tentative de réduire la perception de la volumétrie est intéressante, la position du parking contredit toutefois la notion de « maison dans le parc ». Les espaces définis par l'articulation des volumes sont intéressants. L'entrée est bien positionnée mais la psycho gériatrie située au premier étage isole les étages supérieurs de la zone d'entrée.

Le hall commun à deux chambres est peu adapté aux contraintes d'exploitation du home. La perte d'individualité qui s'ensuit est difficile à accepter pour l'habitant. L'espace collectif proposée à l'étage type est de très bonne qualité et le plan est bien articulé.

En deuxième étape, la surélévation du bâtiment par un étage complet présente un problème d'exploitation.

Projet No 9 **RUBIXCUBE**

6. Rang

5. Prix Fr. 9'000.--

Auteur Ivan Kolecek, Lausanne. dipl. xxx

Le bâtiment de plan carré est structuré par des échancrures dans la volumétrie. Une rue intérieure interrompue par le hall d'entrée propose une relation visuelle avec l'école. De part et d'autre de ce passage s'organisent au nord est les espaces communs et au sud ouest l'unité de psycho gériatrie. L'étage type profite des redans pour amener la lumière naturelle en profondeur dans le plan.

La rue intérieure divise le plan ; ce qui semble en contradiction avec la nécessité d'intégrer la psycho gériatrie dans le fonctionnement général de l'établissement. L'entrée est mise en concurrence avec le redan orienté sur la ruelle. Le travail volumétrique permet une bonne intégration du home dans la structure urbaine. Le parti choisi au niveau du rez-de-chaussée introduit des contraintes de circulation verticales et des difficultés d'orientation dans le plan de l'étage type. La cuisine située au sous-sol sans lumière naturelle ne fonctionne pas. La terrasse de l'étage est appréciée. Le principe choisi pour l'extension pose problème pour le maintien de l'exploitation pendant les travaux.

Projet No 22 **SEPT**

7. Rang

6. Prix Fr. 6'000.--

Auteur Frundgallina SA, Neuchâtel dipl. xxx

Le concurrent propose un volume compact en relation avec les bâtiments publics à travers ses choix typologiques et la position de l'entrée. Le bâtiment développé sur trois niveaux traduit l'idée de maison. L'organisation du plan dispose les chambres en « hélice » autour de plusieurs noyaux de services.

La volumétrie s'inscrit de façon convaincante dans le site, le parking existant est agrandi mais se trouve loin de l'entrée. L'unité de psycho gériatrie occupe l'angle le plus exposé du bâtiment, elle entre en conflit avec l'espace public et la rampe d'accès de l'abri. Le plan de l'étage type, structuré par les deux noyaux de services pose des problèmes d'éclairage naturel des espaces de distribution et d'orientation pour les habitants. Le plan de la chambre ne manifeste pas clairement de double orientation. La construction de l'extension pose problème pour le maintien de l'exploitation durant les travaux.

Projet No 14 SONDZONS

2. Rang

Mention Fr. 13'000.--

Auteur Atelier d'architecture Coquoz SA, Martigny
dipl. xxx

Le projet propose un bâtiment longitudinal de deux niveaux en moitié bâti sur l'abri de protection civile. Ce faisant il ne respecte pas les conditions générales du concours. En outre il déroge à la distance à la limite du côté des voies de chemin de fer. Une large entrée orientée au sud est donne sur les espaces communs du home. La première unité d'habitation se trouve en split-level par rapport aux espaces communs. La psycho gériatrie dispose d'un grand patio au premier étage. L'ensemble des chambres est orienté sud, sud ouest.

La volumétrie réagit de façon convaincante par rapport aux autres bâtiments publics en définissant un grand parc dans lequel se trouve l'école. Le couvert d'entrée constitue un espace très appréciable, en interface avec le monde extérieur. Le plan de très grande qualité propose une générosité de parcours en adéquation avec la thématique du projet. L'EMS de 28 lits organisé sur deux niveaux présente quelques problèmes de dimensionnement des espaces communs. Le secteur de psycho gériatrie dispose par contre d'espaces trop généreux. Le type des chambres paraît moins bien choisi en regard des qualités de l'espace distributif. L'expression très simple du bâtiment soutient les qualités du plan. L'extension n'est pas résolue.

No 1 Auteurs : Masserey P.-A. & Genoud P.-O. / 3973 Venthône
Collaborateurs : Genoud J.-M., Genoud P.-O., Masserey P.-A.

No 4 Auteurs : Collectifarchitectes / 3960 Sierre
Collaborateurs : Bonvin A., Betrisey C., Grichting L., Brunner C....

No 3 Auteurs : meier & associés architectes sa / 1201 Genève
Collaborateurs : Pepermans A.-I., Jaques M., Berther C.

No 6 Auteurs : Bonnard/Woeffray / 1870 Monthey
Collaborateurs : Casson J., D'Alessandro A., Dubail S., Evequoz....

No 7 Auteur : Bureau d'architecture Chavaz
Collaborateurs : Chavaz X., Collaud P., Zuchuat O., Fiore F., Lago...

No 12 Auteurs : Repele Architectes / 2000 Neuchâtel
Collaborateurs : Repele E., Kaenzig O., Friedli O., Lambert D.

No 8 Auteurs : Hans et Linus Meier SA / 1950 Sion
Collaborateurs : Déchanez J., Meier H.

No 13 Auteurs : Lugon-Moulin C. / 1920 Martigny & Pont C. / 1950 Sion
Collaborateurs : Gross D., Dias T., Martano-Klinger N.

No 15 Auteur : Agence d'architecture Luciano Rotoli / 4052 Basel

No 17 Auteurs : NUNATAK Sàrl – Chervaz et Vassaux / 1926 Fully
Collaborateurs : Vassaux R., Scrufari P., Cardoso P., Cretton D.,.....

No 16 Auteurs : Devaux Celien –Truchard Serge / 1004 Lausanne

No 18 Auteur : adt. Architektur Troger Daniel / 3942 Raron

No 19 Auteurs : Frei & Rezakhanlou architectes / 1005 Lausanne
Collaborateurs : Goldman N., Hay S., Chrétien Y.

No 21 Auteurs : Chabbey J. et Chabbey-Piller Sàrl / 1966 Ayent
Collaborateur : Lovey R.

No 20 Auteurs : Boschetti Architectes / 1010 Lausanne
Collaborateurs : Ruchet L., Olivotti S., Calvo A., Mocan A.